



CONSEIL d' ADMINISTRATION jeudi 17 janvier 2019.

1°) PRESENCES :

- **Présents** : Mmes G.BRETILLON, C.FAGARD, M.GAUTHIE, F.LABREGERE, Z.MALFONDET, C.TREMEAU.

Ms X.ALLEXANT, G.BAILLY, R.BONNAIRE, H.BONNAVAUD, R.DEMOULIN, Ph.GARNIER, G.LLORCA, A.SIRE.

- **Absents excusés** : Mmes P.LASNIER-BINA, M.Th.MAURICE, F.PEPIN-DONAT.
Ms. J.Ph.GERBE, H.HERDALOT.

- **Absente** : Mme D.BAGHOU,

L'ensemble des membres élus et associés au Conseil d'Administration saluent l'arrivée d'Antoine SIRE, jeune majeur adhérent de fraîche date : Ils félicitent leur jeune collègue et espèrent que son engagement fera exemple. Antoine devient, à ce jour, membre associé du CA et pourra, s'il le souhaite, être élu lors de la prochaine Assemblée Générale.

2°) QUESTIONS FINANCIERES :

a)- Subventions obtenues en 2018 :

CD : 5 000 € - DDCS : 1 500 € - CAF : 2 000 € - Ville de DIJON : 2 000 €.

Le total de nos subventions 2018 s'élève à **10 500 €** (5 000 € en 2017).

b)- Cotisations des associations :

Décision N°1 : un appel à cotisation sera envoyé, dès janvier, par le président, à toutes les associations gestionnaires et partenaires du département.

***Suggestion du président : 0,50 € par salarié avec un minimum de 50 €.**

(voir vote par correspondance proposé par le président)

c)- Budgets :

Budget Réalisé 2018 :

- L'exercice 2018 se termine ainsi → **Recettes = 32 479,57 € - Dépenses = 25 870,20 €**
→ **Excédent = 6 609,37 €**

Budget Prévisionnel 2019 :

- Le trésorier et le président proposent, dans un premier temps, un **BP 2019**, équilibré en recettes et dépenses, s'élevant à **48 506,76 €**.

Nos budgets sont en constante augmentation au regard du développement des activités de l'association : il sera donc proposé, en 2019, des actions nouvelles. (**Voir budgets joints**).

Décision N°2 : l'ADEPAPE 21 fera les acquisitions suivantes : 1 PC + 1 imprimante + le logiciel CIEL (gestion des associations).

e)- Liste des adhérents 2018 :

Nous avons répertorié 97 adhésions potentielles dont 41 jeunes majeurs et 31 personnes qui ont réglé leurs cotisations en 2018.

Un appel à cotisation devra être fait par le trésorier et la secrétaire dès ce début d'année.

Décision N°3 : à l'unanimité, les membres du CA, décident que l'association paiera la cotisation de 2 € de chaque jeune majeur adhérent.

3°) DOSSIERS DE JEUNES :

a) Suivi d'insertion : le mercredi 19 décembre 2018, le président a rencontré Annie DELVAUX, directrice des « Apprentis d'AUTEUIL » et Hugues HERDALOT, conseiller en Insertion Sociale et Professionnelle.

Il a été convenu que des commandes simples et précises seraient faites auprès de ce dernier et que celui-ci devra nous rendre compte précisément des actions et accompagnements réalisés auprès de nos jeunes adhérents.

Plusieurs membres du CA ont souhaité se pencher sur cette question de l'accompagnement des jeunes. Un groupe de réflexion est donc constitué, il se compose de 7 administrateurs comme suit :

- Geneviève BRETILLON, Malika GAUTHIE et Françoise LABREGERE,
- Roland BONNAIRE, Robert DEMOULIN, Gérard LLORCA, Antoine SIRE.

Antoine SIRE aidera le groupe de travail à mieux connaître les besoins et les attentes des jeunes majeurs adhérents.

Décision N°4 : le groupe se réunira prochainement pour réfléchir et faire des propositions qui seront portées auprès des « Apprentis d'AUTEUIL » en vue de bien harmoniser les fonctionnements des deux partenaires.

b)- Permis de conduire : Jean-Philippe GERBE a envoyé un écrit détaillé sur la situation de chaque jeune.

Certains jeunes ont du mal à se libérer pour suivre les cours.

Deux jeunes ont obtenu l'aide du Conseil Régional.

Trois jeunes sont en études générales longues et ne pourront prétendre à l'aide du Conseil Régional : l'ADEPAPE 21 les aidera à un niveau plus important afin qu'ils puissent finaliser leur projet « permis de conduire ».

Nous avons prévu, au BP 2019, une somme plus importante sur cette ligne budgétaire.

Remarque : nous n'avons pas de nouveaux élèves inscrits à la rentrée 2018/2019.

4°) REVISION DES FICHES-ACTIONS :

a)- Convention avec EPI SOURIRE (création) → fiche N° 8, secours alimentaire.

Cette fiche-action peut être mise en fonctionnement dès janvier 2019.

b)- Convention ACOGE (création) et Convention PEP (révision)

→ fiche N° 4, permis de conduire.

Ces 2 conventions doivent faire l'objet de négociations et de mises à jour.

c)- Aide à la mobilité (complément) → fiche N° 4 , Aide à l'utilisation des transports en commun : c'est une mesure nouvelle.

Décision N°5 : le CA décide de la possibilité d'offrir aux jeunes adhérents une carte d'abonnement de transports en commun (1 à 3 mois ou davantage sur décision du bureau). Une aide similaire pourra être accordée pour des déplacements hors de la métropole DIJON (Transco, SNCF...).

d)- Aide au logement (complément) → fiche N° 2, mesure nouvelle.

Décision N°6 : Le CA décide que l'ADEPAPE 21 pourra faire offre au jeune adhérent du dépôt de garantie réclamé par le bailleur, au moment de son entrée dans son nouveau logement. Cette aide pourra être totale ou partielle : elle sera soumise à des conditions de ressources et plafonnée à 300 €.

e)- Convention avec les Apprentis d'AUTEUIL (actualisation) → voir ultérieurement après les travaux du groupe de travail cité ci-dessus en § N°3.

Décision N°7 : Suite aux diverses décisions prises au CA de ce jour, 17 janvier 2019, le CA demande qu'une information courte et concise soit faite auprès des jeunes adhérents, mais aussi auprès des ASF, des établissements et services, des associations gestionnaires et de nos partenaires, sur les diverses aides offertes par l'ADEPAPE 21.

5°) CONGRES DE NANCY :

a)- Choix des 2 délégués :

3 adhérents participeront au Congrès National :

Zorah MALFONDET et Roland BONNAIRE sont élus délégués.

Hervé BONNAVAUD sera participant.

Le président se charge des réservations (transports + hébergements + restauration).

6°) QUESTIONS DIVERSES :

a)- Assemblée Générale 2019 :

L'AG se déroulera le jeudi 16 ou le jeudi 23 mai 2019, à la MDA, à partir de 18h30.

Le président se charge des réservations (date, salle).

L'AG sera suivie d'un buffet servi dans la même salle : des collègues seront sollicités, en temps utile, sous la responsabilité de Cécile TREMEAU, pour assurer cette prestation.

b)- Réunion à la Maison du Patrimoine Oral d'ANOST : CR de Zorah MALFONDET.

Zorah s'est rendue à la réunion du 20 décembre 2018, à la « Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne » à ANOST. Elle rapporte aux membres du CA les grandes lignes d'un projet conçu par DEI-FRANCE, l'ADEPAPE 75, Le musée des Enfants de l'Assistance Publique et des Nourrices du Morvan, l'Association des Amis de la Maison des Enfants de l'Assistance Publique et des Nourrices du Morvan, la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne.

Ce projet prévoit spectacles et expositions au printemps 2019, en Morvan.

Des précisions de dates et lieux seront données en temps utile aux adhérents, éventuellement intéressés, de l'ADEPAPE 21 : **Zorah MALFONDET est chargée de suivre ce dossier.**

c)- **FEDE FLASH** : Le président lit le texte de la Fédération Nationale intitulé « **Recommandations de bonnes pratiques à l'usage des représentants des ADEPAPE au Conseil de Famille et à la Commission d'Agrément. ADOPTION et PARENTALITES** » :

Ce texte correspond, en tous points, à la position des représentants de l'ADEPAPE 21.

7°) INFORMATIONS DIVERSES :

a)- **Assises des Associations** : prévues le **vendredi 12 avril 2019**, de 09h00 à 16h30, à l'Hôtel de Ville de DIJON → précisions ultérieures suivront.

b)- **Formation assurée par la FD ADEPAPE** : formation proposée aux membres des ADEPAPE qui siègent au Conseil de Famille, à la Commission des Délaissements, à la Commission d'Agréments → Catherine FAGARD, Xavier ALLEXANT et Gérard LLORCA pourront, éventuellement, être intéressés.

Cette formation est prévue, pour la région Grand-Est, le **samedi 22 juin 2019** (200 € / stagiaire avec 1 nuitée, 120 €/stagiaire sans nuitée → **frais pris en charge par l'ADEPAPE 21**).

c)- **Le site Internet de la FD** : nous sommes invités à envoyer des articles et des photos.

d)- **Formations proposées par la MDA** : elles sont gratuites et financées par la ville de DIJON → le programme sera envoyé aux adhérents.

Roland BONNAIRE

- Annexes jointes au CR du CA :

1 . Liste des jeunes adhérents : la colonne « Référents » est à vérifier et compléter si erreurs ou oublis.

2 . Fichier des adhérents 2018.